

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.09. 93.B

**Conception
réalisation pour la
construction d'une
passerelle piétonne
couverte pour le
franchissement du
faisceau ferroviaire à
Angoulême : avenant
n°2**

LE HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, François NEBOUT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.09. 93.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**CONCEPTION REALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE
COUVERTE POUR LE FRANCHISSEMENT DU FAISCEAU FERROVIAIRE A ANGOULEME :
AVENANT N°2**

Par délibération n°72 B du 21 juin 2012, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation tendant à l'attribution d'un marché de conception-réalisation pour la construction de la passerelle du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Par délibération n°125 du 15 mai 2014, le conseil communautaire a approuvé le choix du groupement MATIERE (mandataire) - 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 ARPAJON SUR CERE / EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT / SNGC / AOA / THYSSENKRUPP Ascenseurs, comme attributaire du marché de conception-réalisation de la passerelle du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Le montant du marché est de :

- Tranche ferme : 4 691 996,65 € HT
- Tranche conditionnelle : 587 938,46 € HT

Soit un total de : 5 279 934,96 € HT

Le bureau communautaire du 4 septembre 2014 a décidé de ne pas affermir la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation, relative à la liaison de la passerelle avec l'Alpha.

Par délibération n°68 B du 2 juin 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 d'un montant en plus-value de 253 809,50 € HT (augmentation de la capacité et passage en gamme de résistance supérieure des ascenseurs) qui a porté le montant du marché à 4 945 806,15 € HT.

Il est nécessaire de prendre en compte l'impact de l'avenant n°1 sur la partie conception portée par les cotraitants Egis et AOA. Une négociation a eu lieu avec ces derniers au cours du mois de mars 2016.

Part études Egis :

- Etude modification implantation PC3 * (pour la part AOA détaillée ci-après) 15 000,00 € HT

Compte tenu des contraintes d'exploitation du parking Effia à l'Est du faisceau ferroviaire, l'implantation de la pile-culée PC3 et de l'ascenseur a dû être revue en février et mars 2015. Deux variantes ont été envisagées. La solution choisie a entraîné une modification de la travée de l'ouvrage et l'allongement du palier d'accès de la passerelle à l'ascenseur, entraînant une reprise sur le plan technique et architectural. Cela a nécessité de modifier le modèle de calcul général et de réaliser un modèle local pour dimensionner le porte-à-faux important du palier. Cela a impliqué également la mise à jour des plans généraux, des plans de fondations et génie civil, et des plans de charpente métallique.

- Etude modification ascenseurs quai 1 et 2 11 500,00 € HT

Dans le but d'améliorer l'offre de service pour les futurs utilisateurs de la passerelle et à la demande du maître d'ouvrage, il est envisagé de modifier le type d'ascenseurs mis en place sur les quais 1 et 2, en augmentant leur capacité de 630 à 1000kg. Cela nécessite la mise à jour du calcul des fondations de ces ascenseurs, et celle des plans généraux et de fondations/génie civil.

- Note analyse escalators 4 500,00 € HT

Une note a été produite, à la demande du maître d'ouvrage, en mai 2015 pour étudier la faisabilité de l'implantation d'escaliers mécaniques sur les quais voyageurs 1,2 et 3. L'étude a porté sur les aspects techniques (contraintes de réalisation, impacts sur la structure), règlementaire (proximité avec les voies ferroviaires), mais aussi son impact architectural.

Part AOA :

- Implantation PC3 5 000,00 € HT

Montant total HT 36 000,00 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en plus-value est de 36 000,00 € HT.

Le montant du marché passe de 4 945 806,15 € HT à 4 981 806,15 € HT. L'augmentation est de 6,18 % par rapport au montant initial du marché de 4 691 996,65 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 30 juin 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au marché de « conception-réalisation pour la construction d'une passerelle piétonne couverte pour le franchissement du faisceau ferroviaire à Angoulême » attribué au groupement MATIERE (mandataire) dont le siège social est situé 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 ARPAJON SUR CERE, pour un montant en plus-value de 36 000 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 23 – rubrique 824 – autorisation de programme n°1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 septembre 2016	<u>Affiché le :</u> 19 septembre 2016



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

CONCEPTION REALISATION POUR LA PASSERELLE DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE

Avenant n°2

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent
avenant par délibération n°93 B en date du 08 septembre 2016

TITULAIRE DU MARCHÉ

Groupement **MATIERE (Mandataire)**

Siège social : 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 ARPAJON SUR CERE
Représentée par Monsieur Philippe MATIERE, Directeur Général

EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Siège social : 11 avenue du centre – 78280 GUYANCOURT
Représentée par Monsieur Jean-Marc TANIS, Directeur Général

SNGC

Siège social : Avenue Maryse Bastié – BP 10653 – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Représentée par Monsieur Tony BONIFACI, Directeur Général

AOA

Siège social : 8 rue Gambetta – 92170 VANVES
Représentée par Monsieur Thomas LAVIGNE, Architecte gérant

THYSSENKRUPP Ascenseurs

Siège social : 7 rue des Passeroses – BP 37 – 17340 CHATELAILLON
Représentée par Monsieur PLE Emmanuel, Directeur d'agence

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP2

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Date de signature du marché : 11 juillet 2014
Date de notification du marché : 15 juillet 2014
N° du marché : 2012/61

MONTANT DU MARCHÉ

Montant Tranche ferme : Franchissement du faisceau ferroviaire

Phase 1 : Phase conception

Montant HT :	360 500,00 €
Montant TVA :	72 100,00 €
Montant TTC :	432 600,00 €

Phase 2 : Phase Réalisation des travaux

Montant HT :	4 331 496,65 €
Montant TVA :	866 299,33 €
Montant TTC :	5 197 795,98 €

Montant Tranche conditionnelle :

Phase 1 : Phase conception

Montant HT :	36 000,00 €
Montant TVA :	7 200,00 €
Montant TTC :	43 200,00 €

Phase 2 : Phase Réalisation des travaux

Montant HT :	551 938,46 €
Montant TVA :	110 387,69 €
Montant TTC :	662 326,15 €

Montant total :

Montant HT :	5 279 935,11 €
Montant TVA :	1 055 987,02 €
Montant TTC :	6 335 922,13 €

AVENANTS PRECEDENTS

Par délibération n° 68.B du 2 juin 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value 253 809,50 € HT (augmentation de la capacité et passage en gamme de résistance supérieure des ascenseurs) qui a porté le montant du marché à 4 945 806,10 € HT.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Il est nécessaire de prendre en compte l'impact de l'avenant n° 1 sur la partie conception portée par les cotraitants Egis et AOA. Une négociation a eu lieu avec ces derniers au cours du mois de mars 2016.

Part études Egis :

- Etude modification implantation PC3 * (pour la part AOA détaillée ci-après)15 000 € HT

Compte tenu des contraintes d'exploitation du parking Effia à l'Est du faisceau ferroviaire, l'implantation de la pile-culée PC3 et de l'ascenseur a dû être revue en février et mars 2015. Deux variantes ont été envisagées. La solution choisie a entraîné une modification de la travée de l'ouvrage et l'allongement du palier d'accès de la passerelle à l'ascenseur, entraînant une reprise sur le plan technique et architectural. Cela a nécessité de modifier le modèle de calcul général et de réaliser un modèle local pour dimensionner le porte-à-faux important du palier. Cela a impliqué également la mise à jour des plans généraux, des plans de fondations et génie civil, et des plans de charpente métallique.

- Etude modification ascenseurs quai 1 et 2..... 11 500 € HT

Dans le but d'améliorer l'offre de service pour les futurs utilisateurs de la passerelle et à la demande du Maître d'ouvrage, il est envisagé de modifier le type d'ascenseurs mis en place sur les quais 1 et 2, en augmentant leur capacité de 630 à 1000kg. Cela nécessite la mise à jour du calcul des fondations de ces ascenseurs, et celle des plans généraux et de fondations/génie civil.

- Note analyse escalators 4 500 € HT

Une note a été produite, à la demande du Maître d'ouvrage, en mai 2015 pour étudier la faisabilité de l'implantation d'escaliers mécaniques sur les quais voyageurs 1,2 et 3. L'étude a porté sur les aspects techniques (contraintes de réalisation, impacts sur la structure), règlementaire (proximité avec les voies ferroviaires), mais aussi son impact architectural.

Part AOA :

* - Implantation PC3.....5 000 € HT

Montant total HT 36 000 € HT

Le montant de l'avenant n° 2 en plus-value est de 36 000 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le bureau communautaire du 4 septembre 2014 a décidé de ne pas affermir la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation, relatif à la liaison de la passerelle avec L'Alpha.

Montant initial du marché : 4 691 996,65 € HT

Montant de l'avenant 1 : 253 809,50 € HT

Montant du présent avenant : 36 000,00 € HT

Nouveau montant du marché : 4 981 806,10 € HT

Le montant du marché passe de 4 945 806,10 € HT à 4 981 806,10 € HT. L'augmentation est de 6,18 % par rapport au montant initial du marché 4 691 996,65 € HT.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD